

N°2016-CA-02

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
12
- Pouvoirs :  
1
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES**

Le 05 février 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 janvier 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.  
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Lieutenant André GUEROULT, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoir :**

M. Luc LEMONNIER à M. Sébastien TASSERIE.

**Étaient absents excusés :**

Mme Chantal COTTEREAU, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.  
MM. Luc LEMONNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine André HENRY - représenté, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'expression des besoins dans le cadre de la préparation budgétaire 2016 conduit à modifier l'échéancier en crédits de paiement (CP) de certaines Autorisations de Programme (AP) votées par le service.

Le présent rapport vise à en expliciter les motifs, la concrétisation comptable des relissages en question s'opèrera avec le vote du budget primitif 2016, objet d'un rapport dédié.

## **I – Autorisation de programme de la politique immobilière**

### **Construction du Cis le Havre-Sud**

Le programme pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours du Havre-Sud est en cours de finalisation. Le Sdis va prochainement s'attacher l'assistance de spécialistes de l'économie de la construction et du développement durable, d'une part afin de s'assurer d'une bonne maîtrise financière du projet côté équipe de maîtrise d'œuvre, et d'autre part pour identifier des cibles environnementales visant à maîtriser les futurs coûts d'exploitation, mais également pour rechercher des financements associés.

Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé à la suite.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé d'ajuster ainsi les crédits de paiement afin de coller au nouvel échéancier de l'opération :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		Crédits déjà consommés	2015	2016	2017	2018	2019
Le Havre	10 200 000,00	0,00	600 000,00	3 101 609,00	6 000 000,00	498 391,00	0,00
sud	10 200 000,00	0,00	600 000,00	100 000,00	2 665 000,00	5 400 000,00	1 435 000,00

## **II – Autorisation de programme relative à l'acquisition du matériel roulant**

Le conseil d'administration, par délibération du 13 février 2015, a adopté le plan d'acquisition 2015-2018 des matériels roulants et navigants et l'ouverture d'une autorisation de programme dédiée pour un montant total de 11 830 400 €.

Ladite délibération mentionnait des ajustements probables en phase d'exécution avec l'adoption du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr). Ce besoin se vérifie aujourd'hui. Les conclusions du schéma amènent en effet à ajuster le profil du parc roulant du service, dans le cadre d'une enveloppe financière globale qui reste inchangée.

L'acquisition de véhicules de soutien sanitaire opérationnel s'avère par exemple nécessaire pour répondre à l'objectif d'assurer une réponse de proximité du service de santé et de secours médical. Le développement d'une prise en charge adaptée des victimes en surpoids impose l'acquisition de véhicule(s) approprié(s). L'introduction au plan d'acquisition d'un VSAV<sup>1</sup> bariatrique est en conséquence proposée.

<sup>1</sup> Véhicule de Secours Aux Victimes.

Toujours dans le droit fil des préconisations du Sdacr, l'acquisition d'un bras élévateur aérien supplémentaire de 22 mètres est proposée, comme le renouvellement des outils de la chaîne de commandement avec l'achat de véhicules dédiés.

De même, l'analyse fine de la couverture opérationnelle des risques particuliers tels que les risques routiers, conduit à réorienter les acquisitions de moyens grande puissance de type fourgon pompe tonne grande puissance (FPTGP) au profit de camions citernes grande capacité (CCGC) optimisant notamment de la défense des autoroutes et du transport des matières dangereuses. Par ailleurs, la dotation du service en moyens en adéquation avec la capacité réelle des petits centres d'incendie et de secours est proposée sous la forme de véhicules de première intervention (VPI). Ce type d'engins est préférable à l'achat de fourgons pompe tonne prévu initialement.

Le réajustement des acquisitions initiales associé à la redéfinition de la politique de maintenance de certains matériels, et donc de leurs durées d'utilisation à l'instar des trois échelles pivotantes séquentielles de 30 mètres, permet le redéploiement des moyens financiers à enveloppe constante.

La mutualisation des achats envisagés avec d'autres Sdis est recherchée. Elle peut prendre appui sur le groupement de commandes envisagé avec le Sdis de l'Eure (voir rapport séparé).

Plan 2015 – 2018 révisé d'acquisition de matériels roulants et navigants (page n°3)

Types	PROGRAMME : 2015 - 2018											
	INITIAL				MODIFIE				PROGRAMME MODIFIE			
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
<i>Véhicules de secours</i>												
VSAV	38	2 740 500,00	38	2 653 979,00	9	621 000,00	9	623 953,00	10	693 281,00	10	700 233,00
VSAB Bariatrique	0	0,00	1	91 941,00								
VSSO	0	0,00	4	76 360,00					2	37 990,00	2	38 370,00
VSRM	1	205 500,00	1	205 784,00	1	205 500,00	1	75 563,00	1	130 221,00		
<i>Véhicules d'extinction</i>												
CCFM	1	237 000,00	0	0,00								
CCGC	0	0,00	2	560 000,00								
CCR	1	249 500,00	1	252 019,00	1	249 500,00	1	120 656,00	1	131 363,00	1	280 000,00
FPT	6	1 624 500,00	4	1 061 920,00	2	513 000,00	2	223 096,00	2	290 394,00	2	548 430,00
FPTGP	4	1 202 500,00	0	0,00	3	895 500,00						
FPTL	2	345 000,00	2	345 000,00					2	345 000,00		
FPIRSR	0	0,00	1	265 000,00					1	265 000,00		
VPI	0	0,00	9	1 635 000,00					2	360 000,00	4	720 000,00
<i>Moyens élévateurs automobiles</i>												
				1 584 839,00								
Ext. garantie BEA (n°2)		30 000,00		26 352,00		30 000,00		26 352,00				
BEA n°3	1	688 500,00	1	682 487,00	1	93 600,00	1	87 586,00				
BEA 18 ou 22	0	0,00	1	421 000,00								
EPS 18	1	477 500,00	1	455 000,00								
EPS 30	3	1 647 500,00	0	0,00								
<i>Moyens de spécialités</i>												
				57 003,00								
BSL	6	114 750,00	3	57 003,00	2	37 000,00			1	18 875,00	2	38 128,00
<i>Véhicules de liaison et de transport</i>												
				860 764,00								
VL	36	485 500,00	36	477 241,00					12	157 500,00	12	159 075,00
VLHR	3	60 000,00	4	74 727,00	3	60 000,00	4	74 727,00				
VLR	26	368 500,00	13	178 969,00	6	81 000,00	3	37 864,00	5	70 132,00	5	70 973,00
VTP	6	135 500,00	6	129 827,00	1	21 500,00	1	18 500,00	2	44 000,00	3	67 327,00
<i>Véhicules de commandement</i>												
				711 350,00								
VLRGG	0	0,00	9	126 350,00					5	70 134,00	4	56 216,00
VPCC	0	0,00	4	380 000,00							3	285 000,00
VSAT	0	0,00	1	205 000,00							1	205 000,00
<i>Véhicules de balisage, protection, opérations diverses</i>												
				375 950,00								
VTU	15	376 000,00	15	375 950,00								
<i>Moyens de soutien opérationnel</i>												
				661 646,00								
CEDG	0	0,00	1	400 000,00								
DAL	0	0,00	1	161 774,00								
VLOG	4	105 750,00	4	99 872,00	1	25 500,00	1	24 501,00	1	24 923,00	1	400 000,00
VPCE	3	428 750,00	0	0,00								
<i>Véhicules non opérationnels</i>												
				431 845,00								
Véhicules utilitaires	1	22 000,00	2	42 119,00					1	20 850,00	1	21 269,00
Véhicules atelier	0	0,00	1	123 000,00								
VL Blanc	10	141 800,00	11	121 136,00	6	84 000,00	8	80 388,00	2	27 075,00	1	13 673,00
VL Blanc électrique	4	62 000,00	5	73 002,00	1	14 750,00	1	19 805,00	2	26 400,00	1	13 332,00
VL Direction	3	69 100,00	2	45 925,00	1	22 500,00	1	22 725,00	1	13 332,00	1	13 465,00
VLR Blanc	1	12 750,00	2	26 663,00	1	12 750,00	1	12 463,00	1	14 200,00	1	23 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>11 830 400,00</b>	<b>186</b>	<b>11 830 400,00</b>	<b>39</b>	<b>2 967 100,00</b>	<b>28</b>	<b>1 425 454,00</b>	<b>53</b>	<b>3 073 030,00</b>	<b>46</b>	<b>3 803 873,00</b>
												<b>3 528 043,00</b>

L'objet du présent rapport est de permettre la mise en œuvre de ce plan d'acquisition 2015-2018 modifié, en intégrant les nouveaux profils de véhicules nécessaires au service. Ces modifications s'opérant à enveloppe financière constante, le montant de l'AP reste inchangé. Son échéancier est à ce stade ajusté pour permettre le bon calibrage des crédits nécessaires en 2016. Cette ventilation devra cependant être révisée lors d'une décision modificative, après le vote du compte administratif 2015, pour permettre le redéploiement des crédits non consommés en 2015<sup>2</sup> et ainsi coller au rythme des acquisitions prévues au plan d'acquisition jusqu'en 2018.

Au vu de ces différents éléments, il vous est proposé d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2015	2016	2017	2018
<b>Matériels roulants</b>	<b>11 830 400,00</b>	2 967 100,00	2 698 950,00	2 781 850,00	3 382 500,00
	<b>11 830 400,00</b>	2 967 100,00	3 073 030,00	3 803 873,00	1 986 397,00

### III- Autorisation de programme relative à la refonte du système de gestion opérationnelle

Suite au rapport présenté au conseil d'administration du 8 juillet 2015 relatif à la création de l'autorisation de programme sur la refonte du SGO (Système de Gestion Opérationnel) et la production du rapport d'étude technique et budgétaire de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le périmètre fonctionnel, technique, les besoins en infrastructure et les délais de mise en œuvre peuvent désormais être précisés.

Il était prévu :

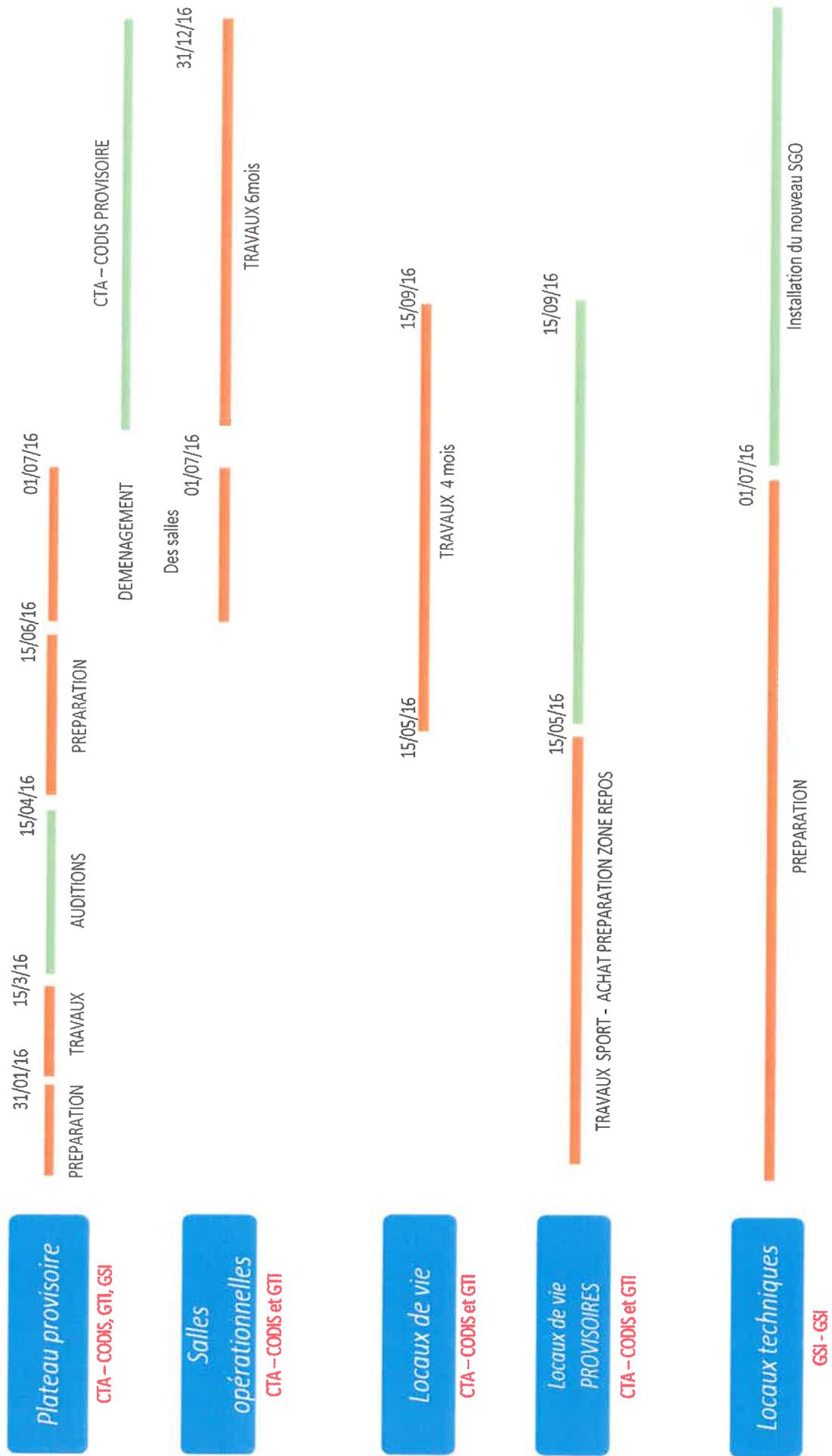
Axes	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total TTC
<b>AMO</b>	50 000 €	50 000 €	80 000 €	20 000 €	200 000 €
<b>Matériels</b>	- €	500 000 €	1 000 000 €	- €	1 500 000 €
<b>Logiciels</b>	- €	750 000 €	1 000 000 €	750 000 €	2 500 000 €
<b>Prestations</b>	- €	300 000 €	700 000 €	- €	1 000 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>2 780 000 €</b>	<b>770 000 €</b>	<b>5 200 000 €</b>

Il apparaît que les travaux du centre de secours CTA – CODIS (salles opérationnelles et locaux de vie) en co-activité dégraderaient fortement le niveau de qualité de service sur une période de plusieurs mois. Il a été décidé de déporter l'activité dans des salles opérationnelles transitoires en vue de libérer totalement les locaux pendant la phase de travaux.

Une étude préalable réalisée met en évidence le besoin de reprendre totalement l'alimentation en énergie des locaux techniques et des salles opérationnelles. Reprise pour laquelle l'aide d'un bureau d'étude sera nécessaire.

Vous trouverez ci-dessous, le macro-planning lié à l'infrastructure :

<sup>2</sup> Soit 1 541 646€.



En conséquence il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme suit:

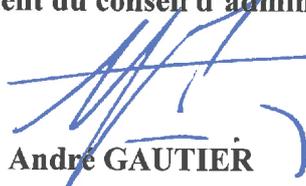
Axes	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total TTC
AMO	50 000 €	50 000 €	80 000 €	20 000 €	200 000 €
Matériels	- €	500 000 €	1 000 000 €	- €	1 500 000 €
Logiciels	- €	750 000 €	1 000 000 €	750 000 €	2 500 000 €
Prestations	- €	300 000 €	700 000 €	- €	1 000 000 €
Infrastructures	- €	850 000 €	- €	- €	850 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>2 450 000 €</b>	<b>2 780 000 €</b>	<b>770 000 €</b>	<b>6 050 000 €</b>

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**

